

# Procès-verbal

## Conseil d'administration

Date de la séance : 25 janvier 2017

Point à l'ordre du jour : 2017-12-03.

**Onzième séance ordinaire tenue le mercredi 14 décembre 2016, à 16 h 30, au siège social, situé au 363, route Cameron, salles Beauce, Montmagny-L'Islet et Thetford, à Sainte-Marie.**

---

### **PERSONNES PRÉSENTES :**

- M. Normand BAKER
- M. Denis BEAUMONT
- D<sup>r</sup> Denys BERTRAND
- M<sup>me</sup> Brigitte BUSQUE, présidente
- M<sup>me</sup> Josée CARON
- M<sup>me</sup> Diane FECTEAU
- M<sup>me</sup> Suzanne JEAN
- M<sup>me</sup> Maryan LACASSE
- M. Michel LANGLAIS
- M<sup>me</sup> Louise LAVERGNE
- M. Ghislain LEPAGE, observateur
- M. Jérôme L'HEUREUX
- D<sup>r</sup> Jean-François MONTREUIL
- M. Daniel PARÉ, président-directeur général
- D<sup>re</sup> Anne-Marie SAVOIE
- M. Rosaire SIMONEAU
- M. Yvan ST-HILAIRE

### **PERSONNE ABSENTE :**

- M. Pierre NAUD

### **ASSISTENT À LA SÉANCE :**

- M<sup>me</sup> Isabelle BARRETTE, directrice générale adjointe Programmes sociaux et de réadaptation
- M<sup>me</sup> Marie-Claude BÉLANGER, directrice générale adjointe Programme santé physique générale et spécialisée
- M<sup>me</sup> Geneviève DION, chef du service des communications et des relations publiques
- M. Stéphane LANGLOIS, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement
- M. Patrick SIMARD, président-directeur général adjoint et directeur général adjoint Performance, soutien et administration
- M<sup>me</sup> Marie-Pier TURMEL, technicienne en administration

### **PERSONNES INVITÉES :**

- M. Bernard TREMBLAY, directeur des services techniques
- M. Philippe LESSARD, directeur de santé publique
- M<sup>me</sup> Véronique BOUTIER, directrice de la recherche

## **2016-11-01. OUVERTURE DE LA 11<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE**

Madame Brigitte Busque, présidente, déclare ouverte la onzième séance ordinaire du conseil d'administration à 16 h 30. Elle souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.

### **Nouvelle de la présidente**

Le 5 décembre 2016, le ministre Gaétan Barrette et le député Paul Busque ont annoncé le réaménagement des locaux de l'unité mère-enfant et de l'unité pédiatrique de l'Hôpital de Saint-Georges. En effet, afin d'optimiser la qualité des soins ainsi que l'utilisation des ressources professionnelles et matérielles en pédiatrie, en néonatalogie et en obstétrique de l'Hôpital de Saint-Georges, l'unité mère-enfant et l'unité pédiatrique seront réaménagées dans des locaux communs. Les appels d'offres seront faits dès janvier 2017 et les travaux s'échelonneront de mars à septembre 2017. Sur le plan financier, ces travaux représentent un investissement de 1 million de dollars, dont la plus grande partie sera financée à parts égales entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et Opération Enfant Soleil, pour un total de 617 454 \$. Le solde sera quant à lui assumé par le CISSS. Par ailleurs, la Fondation Santé Beauce-Etchemin est aussi impliquée dans le projet puisqu'elle contribuera à l'achat d'appareils et d'équipements médicaux.

## **2016-11-02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M<sup>me</sup> Suzanne Jean et appuyée par M. Yvan St-Hilaire, et ce, tel qu'il apparaît ci-dessous :

### **ORDRE DU JOUR**

- 2016-11-01. Ouverture de la 11<sup>e</sup> séance ordinaire;
- 2016-11-02. Adoption de l'ordre du jour;
- 2016-11-03. Approbation du procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 16 novembre 2016;
  - 1. Affaires découlant du procès-verbal;
- 2016-11-04. Rapport du président-directeur général;
- 2016-11-05. Période de questions du public;

### **GOVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES**

- 2016-11-06. Rapport du président du comité de vigilance et de la qualité des services;
- 2016-11-07. Rapport de la présidente du comité de vérification;
- 2016-11-08. Modifications au Règlement sur la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (REG\_CMDP\_2016-014.A);

- 2016-11-09. Nomination des membres au comité consultatif des installations inscrites au dernier permis de l'établissement fusionné (CSSS de la région de Thetford);
- 2016-11-10. Règlement du comité consultatif des installations inscrites au dernier permis de l'établissement fusionné (CSSS de la région de Thetford) (REG\_DG\_2016-16);

### **AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES**

- 2016-11-11. Vente de l'immeuble excédentaire connu comme l'ancien CHSLD de Sainte-Perpétue;
- 2016-11-12. Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant (DIR\_DRFA\_2016-304);
- 2016-11-13. Modifications au Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement (REG\_DG\_2015-04.A);
- 2016-11-14. Rapport financier périodique (RR-444) de la période 7 se terminant le 15 octobre 2016;

### **AFFAIRES CLINIQUES ET MÉDICALES**

- 2016-11-15. Orientations du directeur de santé publique dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) de santé publique;
- 2016-11-16. Nomination de membres au comité de révision du CISSS de Chaudière-Appalaches;
- 2016-11-17. Règlement portant sur la réalisation d'activités de recherche;
- 2016-11-18. Politique de la recherche;

### **AFFAIRES DIVERSES**

- 2016-11-19. Suivi de gestion :  
Retrait de la modification de rattachement des privilèges du docteur Mario Côté (Résolution 2016-08-35);
- 2016-11-20. Divers :  
Motion de félicitations – Prix coup de cœur aux Prix d'excellence 2016 de l'administration publique du Québec
- 2016-11-21. Période de questions;
- 2016-11-22. Prochaine séance ordinaire du conseil d'administration :  
**Le mercredi 25 janvier 2016, à 18 h, au CLSC et CHSLD de Beauceville situé au 253, route 108, à Beauceville, aux salles 1-2-3.**
- 2016-11-23. Clôture de la 11<sup>e</sup> séance ordinaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA 10<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2016**

Le procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 16 novembre 2016 étant conforme, les membres procèdent à son approbation. Sur proposition dûment formulée par D<sup>r</sup> Denys Bertrand et appuyée par M<sup>me</sup> Louise Lavergne, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel qu'il est rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**1. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Les décisions du conseil d'administration ont fait l'objet d'un suivi administratif en respect des résolutions adoptées à la date précitée.

**Cadre de référence PSOC :** Une rencontre d'information a eu lieu le 29 novembre 2016 pour présenter le Cadre de référence pour l'application du Programme de soutien aux organismes communautaires. Près de 80 personnes étaient présentes.

**2016-11-04. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Prix Coup de cœur de l'Institut d'administration publique du Québec.** Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le prix Coup de cœur de l'Institut d'administration publique du Québec a été décerné au CISSS de Chaudière-Appalaches pour son projet de Gestion du risque en sécurité incendie dans les résidences privées pour aînés. Cette activité annuelle de reconnaissance réalisée par l'Institut d'administration publique de Québec vise à faire connaître les meilleures pratiques des administrations publiques du Québec et fait rayonner les initiatives des organisations gouvernementales.

Conscient que le vieillissement de la population crée une pression accrue sur la capacité des exploitants et des services de sécurité incendie à assurer la sécurité des aînés en résidences privées en cas d'incendie, le CISSS de Chaudière-Appalaches a développé une approche de gestion du risque, ainsi qu'une série d'outils visant à supporter ses partenaires dans la recherche de solutions permettant aux aînés de demeurer dans la résidence de leur choix le plus longtemps possible, et ce, en toute sécurité.

**Harmonisation et amélioration de l'offre alimentaire pour la clientèle.** Le 28 novembre dernier, c'est avec fierté que le CISSS de Chaudière-Appalaches avec les établissements de la région de Québec ont présenté aux membres de la députation et aux médias, leur projet d'harmonisation et d'amélioration de l'offre alimentaire pour la clientèle. Il s'agit d'une innovation au niveau de la texture des aliments. Des membres du comité des usagers agissent en tant que « goûteurs ». Cette démarche est en déploiement dans la région et sera reprise dans les autres régions du Québec. Félicitations à la Direction de la logistique pour la mise en œuvre de ce projet.

**Inauguration du Centre de pédiatrie social à Thetford.** Le 29 novembre dernier, le deuxième Centre de pédiatrie sociale de la région Chaudière Appalaches a été inauguré à Thetford. Cette initiative a vu le jour grâce au dévouement et au leadership d'intervenants du milieu. Le CISSS de

Chaudière-Appalaches est fier de collaborer avec ce service qui permet de rejoindre des enfants des milieux défavorisés.

**Service de sages-femmes à Saint-Georges.** Le 14 décembre 2016, le député de Beauce-Sud, monsieur Paul Busque, a fait l'annonce, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, du déploiement d'un service de sages-femmes pour desservir le territoire de la Beauce-Sud. En vue d'améliorer l'accès aux services de périnatalité dans une vision intégrée et de proximité des services, le gouvernement du Québec étend les services de sages-femmes dans le secteur de l'Hôpital de Saint-Georges, en Beauce.

## **2016-11-05. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Considérant que cette période de questions est d'une durée de 20 minutes, M<sup>me</sup> Busque demande aux intervenants et intervenantes de présenter leur préambule et une seule question à la fois, être concis. Une deuxième période de questions aura lieu à la fin de la séance. Les sujets ont porté sur :

- Soutien financier pour la Maison des jeunes l'Amalgame relativement au projet Le Flash. Suivi auprès du responsable du PSOC.
- Optilab. Soutien financier aux employés sécuritaires d'emploi et frais de formation pour les technologues médicaux.

## **GOVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES**

### **2016-11-06. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES**

Le comité de vigilance et de la qualité des services s'est rencontré le 7 décembre 2016. La commissaire aux plaintes et à la qualité des services a présenté son rapport périodique et le suivi de ses recommandations. Le président du comité de révision des plaintes, M. Denis Beaumont, a présenté son rapport des dossiers traités et a mentionné la bonne collaboration des médecins examinateurs. Les membres ont également pris connaissance du tableau de bord des accidents/incidents. Un suivi plus approfondi a été fait au sujet de l'incident concernant la perte d'échantillons sanguins à Thetford pour s'assurer que l'organisation met en place des mesures pour que de telles situations ne se reproduisent plus.

### **2016-11-07. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le comité de vérification s'est rencontré le 12 décembre dernier. Les membres ont pris connaissance des dossiers, lesquels sont déposés à la présente séance pour adoption. Ils portent sur la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant (DIR\_DRFA\_2016-304), les modifications apportées au Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement (REG\_DG\_2015-04.A) et le rapport financier périodique (RR-444) de la période 7 se terminant le 15 octobre 2016. Le comité de vérification recommande favorablement l'adoption des trois résolutions. À la suite de l'analyse du rapport financier à la période 7, M<sup>me</sup> Jean confirme que le

budget est en équilibre et que l'équilibre budgétaire est prévu pour la fin de l'année financière. Les membres du comité de vérification ont aussi assisté à la présentation de certains outils informatiques liés à la gestion des ressources financières et de l'approvisionnement.

**2016-11-08. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (REG\_CMDP\_2016-014.A)**

**ATTENDU QU'** à sa séance du 14 septembre 2016, le conseil d'administration a approuvé le Règlement sur la régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) (résolution n° 2016-08-16.);

**ATTENDU QU'** à sa réunion du 3 novembre 2016, le CMDP propose d'apporter certaines modifications audit règlement, lesquelles portent sur la présence aux réunions et le non-respect des délais, et en font la recommandation pour adoption;

**ATTENDU QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2016-08-16. adoptée le 14 septembre 2016;

Sur proposition dûment formulée par D<sup>r</sup> Denys Bertrand et appuyée par M. Jérôme L'Heureux, il est résolu d'approuver les modifications apportées aux articles 4.5 et 17.5.11. du *Règlement sur la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens* (REG\_CMDP\_2016-014.A), telles qu'elles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-09. NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DES INSTALLATIONS INSCRITES AU DERNIER PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT FUSIONNÉ (CSSS DE LA RÉGION DE THETFORD)**

**ATTENDU QU'** à sa séance du 14 septembre 2016, le conseil d'administration a entériné la création d'un comité consultatif pour la MRC des Appalaches lequel doit être « *composé de sept membres qui ont les qualités requises pour en exécuter le mandat et qui doivent être nommés par le conseil d'administration du centre intégré* »;

**ATTENDU QU'** un « *comité consultatif est chargé de faire des recommandations au conseil d'administration du centre intégré sur les moyens à mettre en place pour préserver le caractère culturel, historique, linguistique ou local de cet établissement fusionné ou regroupé et d'établir, le cas échéant, les liens nécessaires avec les fondations des établissements ainsi qu'avec les responsables des activités de recherche* »;

**ATTENDU QU'** un appel de candidatures a été lancé dans les installations inscrites au dernier permis de l'établissement fusionné (CSSS de la région de Thetford), dans le journal local et sur le site Internet du CISSS de Chaudière-Appalaches afin de recueillir le nom des personnes intéressées à faire partie dudit comité;

**ATTENDU QU'** un comité de sélection, formé de deux membres du conseil d'administration et du président-directeur général adjoint, a pris connaissance des propositions de candidatures et en fait la recommandation au conseil d'administration;

Sur proposition dûment formulée par D<sup>re</sup> Anne-Marie Savoie et appuyée par M. Michel Langlais, il est résolu :

- 1) de nommer les personnes suivantes à agir à titre de membre du comité consultatif des installations inscrites au dernier permis de l'établissement fusionné (CSSS de la région de Thetford) :
  - M. Bernard Brun
  - M. André Fugère
  - M. Richard Tanguay
  - M. Martin Cloutier
  - M<sup>me</sup> Carole Mercier
  - M<sup>me</sup> Christine Demers
  - M<sup>me</sup> Annie Stewart
- 2) de mandater le président-directeur général à effectuer les suites pertinentes auprès de ces membres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-10. RÈGLEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES INSTALLATIONS INSCRITES AU DERNIER PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT FUSIONNÉ (CSSS DE LA RÉGION DE THETFORD) (REG\_DG\_2016-16)**

À la lecture du document, les membres ont constaté certaines irrégularités dans le texte. Le point est reporté à la prochaine séance.

**AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES HUMAINES**

**2016-11-11. VENTE DE L'IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE CONNU COMME L'ANCIEN CHSLD DE SAINTE-PERPÉTUE**

Depuis plusieurs années, cet immeuble est excédentaire. La prochaine étape viserait à procéder à sa démolition, ce qui représenterait un coût de plus de 100 000 \$. À la suite d'un nouvel appel d'offres, la vente du bâtiment serait possible, et ce, après l'approbation ministérielle. À la suite des précisions, les membres adoptent la résolution suivante :

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (LRQ, c.S-4.2), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches ne peut, sans avoir obtenu l'autorisation préalable prescrite, procéder à la vente d'un bâtiment;

**ATTENDU QUE** l'actif immobilier ne peut nullement servir aux activités du CISSS de Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU QUE** le coût annuel pour maintenir le bâtiment dans un état minimal s'élève à 51 000 \$;

**ATTENDU** la difficulté d'assurer la sécurité du bâtiment et les sommes nécessaires à sa mise aux normes;

**ATTENDU QUE** quatre appels d'offres ont été effectués entre 2009 et 2015 sans résultats favorables;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres publié le 31 août 2016, une seule proposition a été soumise;

Sur proposition dûment formulée par M<sup>me</sup> Josée Caron et appuyée par M<sup>me</sup> Louise Lavergne, il est résolu :

- 1) d'approuver la vente du bâtiment excédentaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, situé au 7, avenue du Foyer, à Sainte-Perpétue, à messieurs Jonathan Dupont-Champagne et Dominique Lagrange pour la somme de 25 000 \$;
- 2) de mandater le président-directeur général à transmettre la demande d'autorisation auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux tel qu'il est prévu à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2);
- 3) d'autoriser le président-directeur général à signer tout document permettant de réaliser la vente dudit immeuble, notamment l'acte de vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-12. DIRECTIVE SUR LES CONTRATS DE SERVICES NON SOUMIS À L'AUTORISATION DU DIRIGEANT (DIR\_DRFA\_2016-304)**

**ATTENDU QUE** la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant (DIR\_DRFA\_2016-304) s'inscrit dans le respect de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17);

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches a été désigné par la décision CT : 92820 du Conseil du trésor du 4 octobre 2016 afin de lui permettre de se doter d'une directive sur les contrats de service conclus avec un contractant, autre qu'une personne physique, non soumis à l'autorisation du dirigeant;

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande favorablement ladite directive;

Sur proposition dûment formulée par M<sup>me</sup> Suzanne Jean et appuyée par M. Normand Baker, il est résolu d'approuver la Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant (DIR\_DRFA\_2016-304) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, telle qu'elle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**2016-11-13. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE CERTAINS ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS ENGAGEANT LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT (REG\_DG\_2015-04.A)**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement* (REG\_DG\_2015-04), adopté lors de la 2<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches tenue le 9 décembre 2015, doit être modifié;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées visent à tenir compte des délégations établies dans le plan d'organisation de l'établissement;

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande favorablement ledit règlement;

**ATTENDU QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2015-01-09, adoptée le 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment formulée par M. Jérôme L'heureux et appuyée par Dr Jean-François Montreuil, il est résolu :

- 1) d'adopter les modifications apportées au *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement* (REG\_DG\_2015-04.A), tel qu'il est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2) de désigner les personnes citées dans le présent règlement comme signataires autorisés pour les documents relevant de leur compétence, et ce, pour et au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-14. RAPPORT FINANCIER PÉRIODIQUE (RR-444) DE LA PÉRIODE 7 SE TERMINANT LE 15 OCTOBRE 2016**

**ATTENDU QUE** la circulaire 2016-022 portant sur le « Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Exécution du budget » prévoit la production d'un rapport détaillé (RR-444) au terme de la 7<sup>e</sup> période de l'exercice 2016-2017;

**ATTENDU QUE** ladite circulaire prévoit que ce rapport doit faire l'objet d'une adoption par le conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande favorablement ledit rapport;

Sur proposition dûment formulée par M. Yvan St-Hilaire et appuyée par M<sup>me</sup> Suzanne Jean, il est résolu d'approuver le rapport financier détaillé (RR-444) de la période 7 de l'exercice 2016-2017 tel qu'il est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## AFFAIRES CLINIQUES ET MÉDICALES

### 2016-11-15. ORIENTATIONS DU DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL (PAR) DE SANTÉ PUBLIQUE

Le directeur de santé publique, Dr Philippe Lessard, présente ses trois grandes orientations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action régional de santé publique. Ces orientations concernent les tout-petits (de 0 à 5 ans), le soutien aux directions cliniques ainsi que la réduction des inégalités sociales. Des plans d'action seront réalisés pour chacune des orientations citées.

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 11 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), les directeurs de santé publique doivent élaborer, mettre en œuvre, évaluer et mettre à jour régulièrement un plan d'action régional de santé publique;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 373 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (L.R.Q., chapitre S-4.2), le directeur de santé publique est responsable d'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé, et de conseiller le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) sur les services préventifs utiles à la réduction de la morbidité et de la mortalité évitable;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 373 de la LSSSS (L.R.Q., chapitre S-4.2), le directeur de santé publique coordonne les services et l'utilisation des ressources pour l'application du Plan régional de santé publique prévu par la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2);

**ATTENDU QUE** les orientations recommandées par le directeur de santé publique sont en cohérence avec le Programme national de santé publique ainsi qu'avec la Politique gouvernementale de prévention en santé du gouvernement du Québec.

Sur proposition dûment formulée par M<sup>me</sup> Maryan Lacasse et appuyée par M. Yvan St-Hilaire, il est résolu :

- 1) d'adopter les trois orientations recommandées par le directeur de santé publique, telles qu'elles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2) de confier au président-directeur général le mandat de s'assurer de l'élaboration et du suivi des plans d'action annuels relatifs aux orientations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2016-11-16. NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE RÉVISION DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

**ATTENDU QUE** l'article 51 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (R.L.R.Q., c. S-4.2) stipule qu'un comité de révision doit être institué pour chaque établissement où exercent des médecins, dentistes ou pharmaciens;

**ATTENDU QU'** en conformité au *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision* (REG-CA2016-011), le comité de révision doit être composé de trois

membres nommés par le conseil d'administration dont deux membres sont des médecins, dentistes ou pharmaciens qui exercent leur profession dans chacune des installations hospitalières sous recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et un troisième membre qui agit comme président du comité, nommé parmi les membres indépendants du conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** le docteur Marc-Yves Bergeron a transmis sa lettre de démission;

**ATTENDU QU'** à sa réunion du 23 novembre 2016, le comité exécutif du CMDP a pris connaissance des candidatures et en fait la recommandation;

Sur proposition dûment formulée par Dr Jean-François Montreuil et appuyée par M<sup>me</sup> Josée Caron, il est résolu :

- 1) de nommer la docteure Virginie Quirion, membre du CMDP, pour agir à titre de membre du comité de révision du CISSS de Chaudière-Appalaches, site Hôpital de Montmagny;
- 2) de nommer la docteure Ghislaine Daudelin, membre du CMDP, pour agir à titre de membre substitut du comité de révision du CISSS de Chaudière-Appalaches, site Hôpital de Montmagny;
- 3) de confier le mandat au président-directeur général d'effectuer les suites pertinentes auprès de ces membres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-17. RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE  
(REG\_DR\_2016-15)**

M<sup>me</sup> Véronique Boutier, directrice administrative de la recherche, présente le portrait actuel de la recherche au CISSS de Chaudière-Appalaches ainsi que son plan d'action 2016-2017. À la suite de l'approbation du Règlement portant sur la réalisation d'activités de recherche (REG\_DR\_2016-15) et de la Politique de la recherche (POL\_DR\_2016-114), la Direction de la recherche souhaite lancer un guichet unique de la recherche.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches a l'obligation de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel confie aux établissements la responsabilité des activités de la recherche;

**ATTENDU QUE** le Règlement portant sur la réalisation d'activités de recherche vise à encadrer et préciser les activités de recherche;

**ATTENDU QUE** le comité de direction a pris connaissance, à sa réunion du 1er novembre 2016, dudit règlement et en fait la recommandation pour adoption;

Sur proposition dûment formulée par M<sup>me</sup> Diane Fecteau et appuyée par M<sup>me</sup> Louise Lavergne, il est résolu d'approuver le *Règlement sur la réalisation d'activités de recherche*

(REG\_DR\_2016-15) au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, tel qu'il est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2016-11-18. POLITIQUE DE LA RECHERCHE (POL\_DR\_2016-114)**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches a l'obligation de se conformer aux différentes normes et pratiques de gestion édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel confie aux établissements la responsabilité des activités de la recherche;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a adopté, à sa séance du 14 décembre 2016, le Règlement portant sur la réalisation d'activités de recherche (REG\_DR\_2016-15);

**ATTENDU QUE** cette politique s'insère dans la vision du développement de la recherche sur tout le territoire du CISSS Chaudière-Appalaches et est en parfaite cohérence avec sa mission qui est de « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de Chaudière-Appalaches en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de la région »;

**ATTENDU QUE** cette politique vise également à :

- contribuer au développement de la mission universitaire, volet recherche;
- formaliser la contribution des divers acteurs de la recherche;
- respecter les règles générales communes du Fonds de recherche du Québec;

**ATTENDU QUE** le comité de direction a pris connaissance, à sa réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2016, de ladite politique et en fait la recommandation pour adoption;

Sur proposition dûment formulée par M<sup>me</sup> Maryan Lacasse et appuyée par M<sup>me</sup> Suzanne Jean, il est résolu d'approuver la *Politique de la recherche* (POL\_DR\_2016-114), telle qu'elle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **2016-11-19. SUIVI DE GESTION : RETRAIT DE LA MODIFICATION DE RATTACHEMENT DES PRIVILÈGES DU DOCTEUR MARIO CÔTÉ (RÉSOLUTION 2016-08-35)**

À sa séance du 14 septembre 2016, le conseil d'administration a adopté une résolution relativement à la modification de rattachement des privilèges du docteur Mario Côté. Cette modification était en lien avec un départ. Considérant que ce départ n'a pas été mis en pratique, la résolution 2016-08-35 est retirée.

### **2016-11-20. DIVERS : MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX COUP DE CŒUR AUX PRIX D'EXCELLENCE 2016 DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU QUÉBEC**

Comme mentionné dans le rapport du président-directeur général, le CISSS de Chaudière-Appalaches a obtenu le prix coup de cœur aux Prix d'excellence 2016 de l'administration publique pour le projet Gestion du risque en sécurité incendie dans les résidences privées pour aînés. En ce sens, les membres adoptent, à l'unanimité, une motion de félicitations, entre autres, pour M<sup>me</sup> Kathleen Paquet, qui a chapeauté ce projet. M<sup>me</sup> Paquet est actuellement sur la route pour diffuser ce projet partout au Québec.

### **2016-11-21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente rappelle la procédure pour cette deuxième période de questions. Les sujets ont porté sur :

- Accès aux procès-verbaux des anciens établissements, plus spécifiquement celui du CISSS Alphonse-Desjardins tenue le 24 mars 2015.
- Mesures mises en place pour l'amélioration du dépassement du délai de traitement des plaintes.
- Processus de destruction d'un bâtiment (CHSLD de Ste-Perpétue).
- Postes en GMF. Financement des postes et relocalisation des ressources.
- Ouverture de lits au CRDP.

### **2016-11-22. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Tel qu'il est précisé au calendrier des séances publiques du conseil d'administration, la prochaine séance se tiendra le mercredi 25 janvier 2017, à 18 h, au CLSC et CHSLD de Beauceville situé au 253, route 108, à Beauceville, aux salles 1-2-3.

**2016-11-23. CLÔTURE DE LA 11<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE.**

Sur proposition dûment formulée par M. Michel Langlais, appuyée de M<sup>me</sup> Diane Fecteau, la présente séance est levée à 18 h 32.

**LES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS RECONNAISSENT L'EXACTITUDE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ET L'APPROUVENT CE 25<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2017.**


La vice-présidente,



---

Josée Caron

Le secrétaire,



---

Daniel Paré

NOTE : Les documents de référence aux résolutions du présent procès-verbal sont conservés aux registres des originaux au siège social du CISSS de Chaudière-Appalaches et peuvent être consultés sur demande.